



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
SAVOIE

Projet de restauration d'une zone humide sur le secteur de Croix-Verte et du château Thomas II

La communauté d'agglomération du Lac du Bourget (Grand-Lac), dans le cadre d'une démarche volontaire, porte un projet de renaturation du secteur de Croix-Verte – Château Thomas II qui verra le jour à l'horizon 2020. Ce projet initié depuis déjà quelques années cristallise et alimente les discussions autour de l'étang des aigrettes. La LPO Savoie, prise à partie par les détracteurs du projet, désire par le présent écrit vous faire part de son point de vue.

Les informations présentées sur le projet étant succinctes et parfois erronées, nous vous proposons une vision globale du projet présentant l'ensemble des aspects importants à nos yeux qu'ils soient positifs ou négatifs.

Avant tout, un peu d'histoire...

Afin de mieux comprendre le projet, aborder l'historique du site est fondamental. Au cours des 70 dernières années, le lac du Bourget a connu une anthropisation massive modifiant profondément le paysage et par conséquent les milieux ; la plaine de Croix-Verte ne faisant pas exception. Ainsi, la plaine et les milieux attenants tels que nous les connaissons aujourd'hui, ont été modelés au gré des différents projets d'aménagement. Parmi les travaux réalisés nous pouvons citer la création de plages et de plaines de loisirs. Le milieu évoqué dans cet écrit est donc un milieu fortement anthropisé et pour ainsi dire artificiel. Bien entendu cet aspect, n'enlève rien à sa richesse en termes de biodiversité. Preuve en est, le site est un site naturel protégé selon plusieurs outils réglementaires (loi littoral, ZNIEFF I, etc.) et contractuels (N2000).

La renaturation de milieu : successions de paradigmes et adaptation des techniques

L'élaboration des projets d'aménagement a, au cours des dernières décennies, profondément changé au gré des paradigmes. De telles successions dans les politiques et la technique contribuent à façonner et modifier le milieu, parfois à ses dépens. L'amélioration de la connaissance, les retours d'expériences et la compréhension de la structuration des écosystèmes contribuent à l'évolution des politiques et des techniques intégrant davantage le milieu et la biodiversité. De nouveaux enjeux sont également pris en compte : l'exemple de l'intégration du changement climatique dans les politiques d'aménagement parle de lui-même. Les exigences des services instructeurs n'ont fait qu'améliorer la prise en considération des milieux naturels.

Recréation de 18 000m² de zone humide au niveau du parking du château Thomas II

Pour le secteur de Croix-Verte, la zone humide historique mesurait près de 12ha contre 0,6ha à l'heure actuelle ; conséquence directe des remblais du tunnel d'évacuation des eaux usées. Au vu des contraintes spatiales imposées par les aménagements, le porteur du projet ambitionne de recréer près de 1,8ha de zone humide en lieu et place de l'actuel parking du château Thomas II. Ce ne sont pas moins de 18 000m² de milieux aquatiques/humides recrées et connectés à la Leysse ainsi qu'à l'étang des Aigrettes, et propices à l'accueil d'une biodiversité caractéristique. Cette mise en place imposera de travailler sur les remblais ayant favorisé la déconnexion entre le milieu et la nappe d'accompagnement de la Leysse.

Restauration d'une zone humide au droit du château

Du château à la rive droite de la Leysse, une ouverture au sein du boisement est prévue afin d'améliorer le fonctionnement de la zone humide. Cette ouverture, suite à la demande des associations (dont la LPO), a été drastiquement

réduite afin de limiter les impacts. Des îlots (boisement) seront également conservés. En termes d'aménagements piétons, l'actuel cheminement sur remblais sera remplacé par un passage sur pilotis pour retrouver une bonne connectivité entre la Leysse et les zones humides riveraines.

L'avis de la LPO

Nous nous réjouissons de l'émergence d'un projet de renaturation volontaire conciliant enjeux naturels et touristiques. La LPO souhaite encourager ces démarches dans la mesure où celles-ci sont en adéquation avec ses valeurs : **Agir pour la biodiversité.**

Sur un tel site, résoudre l'équation visant à valoriser le patrimoine, encourager le tourisme et mettre en valeur la biodiversité sans pour autant sanctuariser le site n'est pas une mince affaire. Le projet allant en ce sens, il dispose donc de notre soutien et au besoin notre accompagnement.

Ce projet de valorisation couplé aux périmètres réglementaires est une belle occasion de préserver davantage le milieu vis-à-vis des aménagements de type plages et zones de loisirs. Cela est d'autant plus vrai que ce projet vise à recréer des habitats tout en les protégeant des visiteurs sans pour autant en interdire l'accès.

En conclusion, ce projet fortement discuté à l'échelle locale dispose du **soutien de la LPO**. Il est indéniable que de tels projets auront forcément des impacts négatifs instantanés sur les milieux entraînant à un instant T des dégâts. Cependant, au vu des gains potentiels, la balance penche fortement **en faveur des bénéfiques** plutôt que des pertes. Dans le plateau des impacts négatifs, c'est l'ouverture du boisement qui a suscité le plus d'inquiétude, voire d'incompréhension dans les rangs des protecteurs de la nature. Il est important de rappeler que des inventaires naturalistes ont permis d'inventorier les arbres les plus remarquables pour tous les préserver. Les

ambitions d'ouverture ont également été réduites pour minimiser les impacts sur les milieux et les espèces. La possible augmentation de la fréquentation de ces milieux fragiles par un public peu averti est également redoutée. Ce projet « Croix-Vert » doit intégrer la mise en place des « garde-fous » souhaités par le comité de gestion du site. Cette crainte peut être temporisée dans la mesure où le projet éloignera les parkings, ne créera aucun nouvel accès à l'arrêté de biotope et, par contre, favorisera la fréquentation des milieux nouvellement créés sur l'actuel parking.

Du côté des impacts positifs un parking sera remplacé par une zone humide, les milieux existants seront reconnectés, de nouveaux habitats seront créés et, nous l'espérons, de nombreuses espèces s'approprieront rapidement les lieux.

La LPO dans son rôle d'association agréée de protection de l'environnement a affirmé sa position par un courrier au maître d'ouvrage et a présenté ses attentes. Une attention particulière sera accordée aux modalités de gestion et d'accès au site. A ce titre la LPO appuie le projet d'un classement au titre des « Espaces Naturels Sensibles » du Département de la Savoie afin de protéger le site et de donner cohérence et pérennité à l'élaboration et à la gestion du milieu.